



**DOSSIER DE PRESSE**  
19 octobre 2021

**freevélo'v**

**10 000 vélos en prêt pour 10 000 jeunes :  
un dispositif unique en Europe**

# ÉDITORIAL

© Renaud Alouche



« Ce nouveau dispositif "freevélo'v" répond à un double objectif : offrir à la jeunesse de notre

territoire la moins favorisée une possibilité de déplacement gratuite et bonne pour la santé et participer au développement de la filière vélo au sein du cluster Mobilité Active et Durable (MAD). Car, au-delà de la possibilité pour les jeunes d'accéder gratuitement à un moyen de déplacement, **le dispositif que nous lançons début novembre va aussi permettre à des dizaines de personnes de retrouver un emploi, de poursuivre leurs parcours d'insertion professionnelle.** Il s'agit donc bien d'une double démarche : permettre à chacun, quel que soit son niveau de revenus, de pouvoir se déplacer sur tout le territoire de la Métropole et tendre la main à des personnes éloignées de l'emploi depuis trop longtemps et qui, grâce à "freevélo'v", vont pouvoir se réinsérer au sein de la communauté des gens qui travaillent et retrouver ainsi leur dignité et une place complète dans la société. La mobilité à vélo

est en train de prendre une ampleur remarquable sur notre territoire et ce nouveau service en faveur des jeunes ne devrait qu'amplifier ce phénomène : non seulement faire du vélo est bon pour la planète et pour la santé, mais c'est désormais un moyen de déplacement à part entière qui convainc des fractions de plus en plus larges de la population. La construction d'un réseau de 250 km de Voies Lyonnaises sécurisées et fluides à l'horizon 2026 viendra offrir aux habitants de la Métropole et aux 10 000 jeunes concernés par ce service, des pistes cyclables séparées de la chaussée et grâce auxquelles ils pourront se déplacer de leur domicile à l'Université ou vers leur lieu de travail en toute sérénité. Enfin, comment ne pas insister sur cet exemple en matière d'économie circulaire : des milliers de vélos qui auraient fini dans des "cimetières à vélos" seront réhabilités, réparés, et en parfait état de marche pour être réutilisés. »

**Bruno Bernard,**  
Président de la Métropole de Lyon

# SOMMAIRE

---

- 04 ..... 1. UN DISPOSITIF INSCRIT  
DANS LA POLITIQUE DE MOBILITÉS  
DE LA MÉTROPOLE
- 08 ..... 2. AMBITIONS ET OBJECTIFS  
DE CE NOUVEAU SERVICE
- 10 ..... 3. CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES
- 12 ..... 4. UN SERVICE UNIQUE EN EUROPE
- 14 ..... 5. LES PRESTATAIRES OPÉRANT  
LE SERVICE



## 1. UN DISPOSITIF INSCRIT DANS LA POLITIQUE DE MOBILITÉS DE LA MÉTROPOLE

---

Face aux conséquences du changement climatique et de la pollution de l'air, la Métropole de Lyon investit de façon massive dans une politique de mobilités destinée à changer de paradigme. Elle vise à développer l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture individuelle dévoreuse d'espaces et polluante.

Les temps ont changé et le choix, datant des années 70, d'accorder une place prépondérante à la voiture

individuelle en ville doit être revu et corrigé afin de parvenir à un partage harmonieux et équilibré de l'espace public. Les aspirations des habitants des villes ont évolué également. Toutes les études sociologiques relèvent une préférence des citoyens pour l'usage plutôt que pour la possession. C'est ainsi que **l'autopartage, le covoiturage, les transports en commun, les vélos** connaissent un succès considérable dès lors que **l'ensemble de ces moyens de déplacement sont facilement disponibles et conçus dans une perspective d'intermodalité**. Passer d'un usage à l'autre de façon fluide devient une manière de se déplacer nouvelle et totalement adaptée à la demande des générations nouvelles. C'est dans cette perspective que la Métropole de Lyon conduit

sa politique de mobilités en **doublant l'effort financier en faveur du SYTRAL 2,55 milliards d'euros pour développer, à encore de façon massive, l'offre de transports en commun avec 25 km supplémentaires de lignes de tramway à l'horizon 2026** (T6 nord, T8, T9 et T10). De la même façon que ce sont les étudiants boursiers et les jeunes en situation d'insertion qui bénéficieront du service « freevélo'v », plus de 120 000 personnes en situation de précarité peuvent déjà s'abonner gratuitement au réseau de transports en commun. Dans le même ordre d'idées, le prix de l'abonnement des jeunes, et en particulier, des étudiants boursiers, a largement baissé.

Cette politique des mobilités nouvelle repose aussi sur l'installation prochaine de plusieurs opérateurs d'**autopartage sur le territoire ou en mettant en place des stations de covoiturage avec des voies réservées.**

Dans ce contexte, la Métropole impulse une série d'actions d'envergure pour le développement des mobilités actives sur le territoire afin d'en étendre l'usage. **320 M€ y seront consacrés pendant le mandat** avec un objectif fort de passer un cap et de changer d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons.

**Cette politique en faveur des déplacements à vélo repose sur 3 piliers : les infrastructures, l'accompagnement et les services.**



## Les infrastructures

L'exemple des Voies Lyonnaises est une parfaite illustration de cette volonté de **développer les infrastructures dédiées aux vélos : 100 M€ mobilisés pendant le mandat pour la construction d'un réseau de 12 lignes de pistes cyclables sécurisées, toutes opérationnelles dès 2026**. Ces aménagements cyclables clairement séparés de la chaussée et disposant d'une signalétique propre offriront aux utilisateurs sécurité et confort dans

leurs déplacements. La plupart du temps en effet, de nombreux citoyens hésitent à se lancer dans des déplacements à vélo par crainte de l'accident.

Ce sont aussi les 15 000 places de stationnement sécurisées qui seront déployées sur le territoire dès l'an prochain ainsi que **60 000 arceaux**, soit 120 000 places au total d'ici la fin du mandat.

## L'accompagnement

**L'accompagnement des usagers est le deuxième axe de cette politique**. En avril dernier, les élus métropolitains ont voté une enveloppe financière de **120 000 € en faveur de la Maison du vélo pour lui permettre de développer des actions d'information, de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo**. La Maison du vélo accompagne notamment les communes qui le souhaitent et les structures partenaires dans

leurs projets d'éco-mobilité. Elle intervient aussi dans 10 collèges du territoire qui bénéficieront d'une formation « savoir-rouler » et formera 300 personnes à la pratique du vélo grâce à la vélo-école des particuliers et à la formation à la conduite du vélo en ville d'un millier de personnes grâce au projet Covelo. La Maison du vélo intervient aussi auprès des entreprises pour qu'elles soutiennent la mobilité vélo de leurs salariés.

## Les services

**Le troisième axe de cette politique repose sur les services associés à la pratique du vélo.** C'est, par exemple, l'ouverture de **4 nouvelles stations Vélo'v** et la volonté de faire évoluer l'offre Vélo'v vers une gamme complète de services par stationnement, **vélos-cargo en libre-service, vélos familiaux ou adaptés pour les personnes en situation de handicap.** Ce développement des services associés à la pratique se traduit aussi par la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> juin, de prendre son vélo dans

le tramway aux heures creuses. Cette politique de service renforcée a pour objectif d'**accompagner les nouvelles habitudes de déplacement des habitants de la Métropole.** C'est dans cette optique que la Métropole de Lyon a décidé d'appeler le service de prêt à titre gratuit de vélos reconditionnés à 10 000 jeunes : « freevélo'v ».



## 2. **AMBITIONS ET OBJECTIFS DE CE NOUVEAU SERVICE**

---

**Depuis un peu plus d'un an, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique déterminée pour réduire la pollution liée à l'intensité des déplacements réalisés sur son territoire.**

Le trafic automobile engendre des nuisances considérables en termes de pollution bien sûr, mais aussi de bruit, d'encombrement de l'espace public, de congestion et même d'insécurité. Elle engage donc des actions destinées à encourager les modes de déplacements vertueux pour réduire la pollution, diminuer le bruit et améliorer le cadre de vie des habitants grâce à un environnement apaisé et végétalisé. Cette politique vise à permettre à chacun, quel que soit son niveau de revenus, de disposer de moyens de déplacement fiables et efficaces. Souvent, les plus jeunes des citoyens vivant sur le territoire ne disposent que de ressources limitées. **« freevélo'v » vient donc s'ajouter au Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) adopté au Conseil de la Métropole du 15 mars 2021 et qui bénéficie aux plus démunis des jeunes métropolitains depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.**

Développer la pratique du vélo afin de **multiplier par trois le nombre de déplacements à vélo** d'ici la fin du mandat est un objectif affirmé et

le service de prêt « freevélo'v » pour les jeunes étudiants boursiers et les jeunes en situation d'insertion professionnelle est une brique supplémentaire dans la construction de cet objectif partagé.

Il permettra aux bénéficiaires du dispositif de prendre l'habitude – dès les premières années de leur vie d'adulte – d'utiliser le vélo comme moyen de transport à part entière pour se rendre sur leur campus ou sur leur lieu de travail, d'alternance ou d'apprentissage. Grâce à ce vélo prêté, chaque jeune, même éloigné d'un réseau de transport en commun, pourra **se déplacer facilement et gratuitement** quel que soit son lieu de résidence et ses moyens financiers.

En permettant aux jeunes de s'approprier pleinement la mobilité en vélo comme moyen de déplacement quotidien, ce service permet également de répondre à des objectifs complémentaires portés par la Métropole :

→ **Le soutien des jeunes à faibles revenus**, en formation ou en démarche d'insertion sociale et professionnelle

→ **Le soutien à l'insertion** par l'activité économique de personnes en difficulté

→ **Le développement de la filière du recyclage** des vélos

→ **L'amélioration de la santé publique** en luttant contre la sédentarité de certains jeunes



### 3. **CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES**

---

**Le service de prêt de vélos « freevélo'v » est proposé à partir du 8 novembre 2021. Il est destiné aux jeunes majeurs âgés de 18 à 25 révolus habitants sur le territoire de la Métropole de Lyon. Les critères pour l'attribution d'un vélo en prêt sont les suivants :**

- **Étudiants** bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux attribués par le CROUS
- **Jeunes majeurs en situation d'insertion sociale et professionnelle**

Dans un second temps, le dispositif pourrait être étendu à un public plus large.

**Pour les étudiants désireux de bénéficier du prêt de vélo, il est nécessaire de présenter des justificatifs :**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois u attestation d'hébergement sur l'honneur
- Justificatif de la bourse d'enseignement supérieur du Crous
- RIB (en cas de vol ou de non-restitution du vélo)

**Pour les jeunes en parcours d'insertion :**

- Pièce d'identité
- Justificatif du dispositif d'insertion sociale et professionnelle
- RIB (en cas de vol ou de non-restitution du vélo)

Si le lancement de ce nouveau service débute le lundi 8 novembre, les jeunes intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire sur le site :

**[freevelov.grandlyon.com](https://freevelov.grandlyon.com)**

Dès lors qu'un jeune bénéficiaire reçoit un vélo, **un contrat de prêt est signé pour une durée de 3 mois, 6 mois, 9 mois à 1 an.** Le ou les contrats sont renouvelables pour une durée de prêt de deux ans maximum. Au moment où le vélo lui est remis, une sensibilisation à une bonne prise en main et au respect des règles de bonne conduite avec les autres usagers de la route est dispensée par le prestataire en charge de la réparation et de la distribution des vélos.

La Métropole reste propriétaire du vélo pendant toute la durée du contrat et jusqu'à sa restitution par le bénéficiaire. Dans l'hypothèse où le vélo ne serait pas restitué à l'échéance du contrat, des pénalités de retard seront alors mises en œuvre sauf en cas de force majeure rendant impossibles l'exécution du contrat et la restitution du vélo dans les délais impartis.

## Les modalités de réservation

Les jeunes intéressés par ce nouveau service peuvent faire leur demande sur le site dédié :

[www.freevelov.grandlyon.com](http://www.freevelov.grandlyon.com)

Ou directement dans les agences Vélogik :

→ **Atelier estime Vélogik (La Doua)**

Parc Pressensé. 254, rue Francis de Pressensé. (Villeurbanne)

du mardi au vendredi de 10h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h.

Le samedi de 9h à 13h

→ **Vélogik Les Ateliers** (à partir du mois de décembre)

Du mardi au samedi de 10h à 19h

**32 rue de la Thibaudière (Lyon 7<sup>e</sup>)**

du mardi au samedi de 10h à 19h

**Les vélos seront retirés dans ces deux agences Vélogik**

→ D'autres lieux de retrait seront progressivement mis en place :

**Unis vers l'Emploi 17 rue Bourgey (Villeurbanne)**

**ESTIME 3 allée du Merle Rouge (Saint-Fons)**

**AJD 13 rue Saint-Simon (Lyon 9<sup>e</sup>)**

La restitution du vélo à l'issue du prêt s'effectue dans un des lieux de retrait, au plus tard le dernier jour du contrat.

Montant des pénalités de retard en cas de dépassement de la date de fin de prêt :

→ **40€** pour 30 jours de retard

→ **50€** pour 60 jours de retard

→ **60€** pour 90 jours de retard

Pendant toute la durée du prêt, le jeune bénéficiaire est responsable à titre personnel de la garde et de l'usage du vélo. Il doit évidemment en assurer l'entretien pendant toute la durée du prêt. **Au moment de la remise du vélo**, un système antivol est confié au jeune bénéficiaire.

L'antivol reste l'élément majeur de sécurisation du vélo. Le cadenas retenu est conforme aux exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) lié aux marchés publics. Il s'agit d'un système classé 2\*\* sur le site de la fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), d'une très grande fiabilité. C'est un antivol de cadre de type Master Lock à clé.

Chacun des 10 000 vélos sera marqué par un système de gravure par micro-percussion, un dispositif qui permet de le scanner et d'en assurer le suivi et la maintenance. Ce procédé, appelé Bicycode, est connu et permet de faciliter l'éventuelle récupération d'un vélo égaré ou volé.



#### 4.

## UN SERVICE UNIQUE EN EUROPE

---

**S'il existe des plateformes de prêts de vélos entre particuliers du type « Shareathlon », aucune agglomération comparable à la Métropole de Lyon ne dispose d'un service de prêt de vélos reconditionnés d'une telle ampleur (10 000 vélos prêtés) à comparer aux 5 000 Vélo'v en libre-service. 10 000 vélos reconditionnés, c'est-à-dire des vélos auxquels on redonne une seconde vie, font l'originalité et la spécificité du service !**

La Métropole achète progressivement des vélos de seconde main provenant d'une ancienne flotte européenne de vélos en free floating, Donkey Bike.

La société danoise Donkey Republic, opérateur de ce service de vélos en libre-service, souhaitait s'en débarrasser pour sa propre

flotte et c'est auprès de celle-ci que la Métropole de Lyon achète ces vélos destinés à être jetés.

**Donkey Republic est un opérateur de vélos en libre-service présent dans 71 villes européennes** qui se distingue de la majeure partie de ses concurrents par ses vélos très performants, fabriqués dans les usines de Baltik Vairas en Lituanie un fabricant spécialisé dans les vélos de haute qualité. **Particulièrement robustes, ils ont été assemblés avec des composants très fiables à l'exemple des freins ou des dérailleurs Shimano.**

Récupérés par la Métropole, les vélos sont reconditionnés par plusieurs ateliers appartenant au cluster MAD. Réparés dans les règles de l'art, ils sont identifiés par un système de marquage et mis aux couleurs du nouveau service « freevélo'v » et sa signalétique dédiée. Une fois réparés et reconditionnés, **ces vélos répondent à tous les critères de sécurité nécessaires à leur mise en circulation.**

Le fait de récupérer les 10 000 vélos auprès d'un opérateur étranger plutôt que sur le bassin métropolitain permet aussi de ne pas déséquilibrer le modèle économique des associations ou structures d'insertion « Ateliers vélo ». L'autre raison essentielle à la récupération des vélos auprès d'un opérateur unique est l'uniformité des vélos.

**En faisant le choix d'une flotte homogène en termes d'aspect, mais aussi de matériel, la maintenance et la distribution pourront être optimisées.**

**Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires seront tous équipés de manière homogène et équitable.**

Le marché mondial du vélo connaissant des difficultés d'approvisionnement, le déploiement de la flotte se fera de façon progressive selon le calendrier suivant :

- Décembre 2021 : 350 vélos
- Juin 2022 : 1 200 vélos
- Décembre 2022 : 2 400 vélos
- Juin 2023 : 4 100 vélos
- Décembre 2023 : 6 800 vélos
- Juin 2024 : 8 000 vélos
- Décembre 2024 : 9 000 vélos
- Mai 2025 : 10 000 vélos



## 5. LES PRESTATAIRES OPÉRANT LE SERVICE

---

**Le service « freevélo'v » entre parfaitement dans ce cadre d'économie circulaire** car il regroupe trois exploitants et de nombreux sous-traitants implantés sur le territoire de la Métropole :



La gestion du service de prêt de vélo sera prise en charge par le leader de la gestion et de la maintenance de services vélo en France, « **Vélogik** » dont la filiale locale « **Vélogik Rhône Méditerranée** » est implantée en plein cœur de la Métropole.

Créée en 2008, **Vélogik, société Lyonnaise**, est pionnière sur le marché de la gestion de flotte.

C'est le leader français de la maintenance cycle, avec la gestion technique de 50 000 vélos maintenus.

Depuis 2021, le groupe Vélogik a créé 3 nouveaux métiers connexes, tous centrés autour de l'optimisation de la maintenance cycle.

**Vélogik Maintenance** : dédiée à la maintenance BtoB, cœur de



---

métier de l'entreprise est l'entité qui portera la maintenance des triporteurs de la Métropole.

**Vélogik Digital** : la filiale digitale de Vélogik a été créée en réponse à une demande accrue des acteurs historiques du marché du vélo de mieux visualiser la performance de l'activité et de monitorer les flottes importantes comme celle de « freevélo'v ».

**Vélogik Compétences** : Créé début 2021 un organisme de formation structure la formation des techniciens et techniciennes cycle. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre de techniciens cycle, il a été nécessaire de trouver des solutions pour sécuriser l'activité et faire monter en compétences les techniciens afin d'optimiser rapidement la production.

---



La recherche et la fourniture de vélos ont été confiées à la jeune entreprise lyonnaise « **Second Cycle** » dont la vocation est de construire des passerelles entre les flottes de vélos arrivant en fin d'usage et les nouveaux besoins en équipement. **Second Cycle se positionne comme le sourceur des vélos fournis.**

Agir en faveur de l'environnement et donner du sens à leur activité est la première motivation de ses fondateurs. Son concept se fonde sur le constat que, à l'heure où les ventes de vélos explosent, la filière de la seconde vie des vélos reste mal structurée et son potentiel sous-exploité.

**Second Cycle se distingue**

**des autres spécialistes du reconditionnement de vélos par sa vision industrielle de l'activité.**

Convaincu que l'évolution des politiques d'achat des entreprises et collectivités ouvre la voie au recours à l'économie circulaire pour répondre à leurs besoins en équipement, Second Cycle place la clientèle professionnelle au cœur de son modèle.

Acteur de l'économie circulaire, du réemploi, de l'insertion professionnelle et de la démocratisation du vélo comme mode de transport, **Second Cycle est membre du cluster MAD et signataire de la charte des 1 000 de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.**





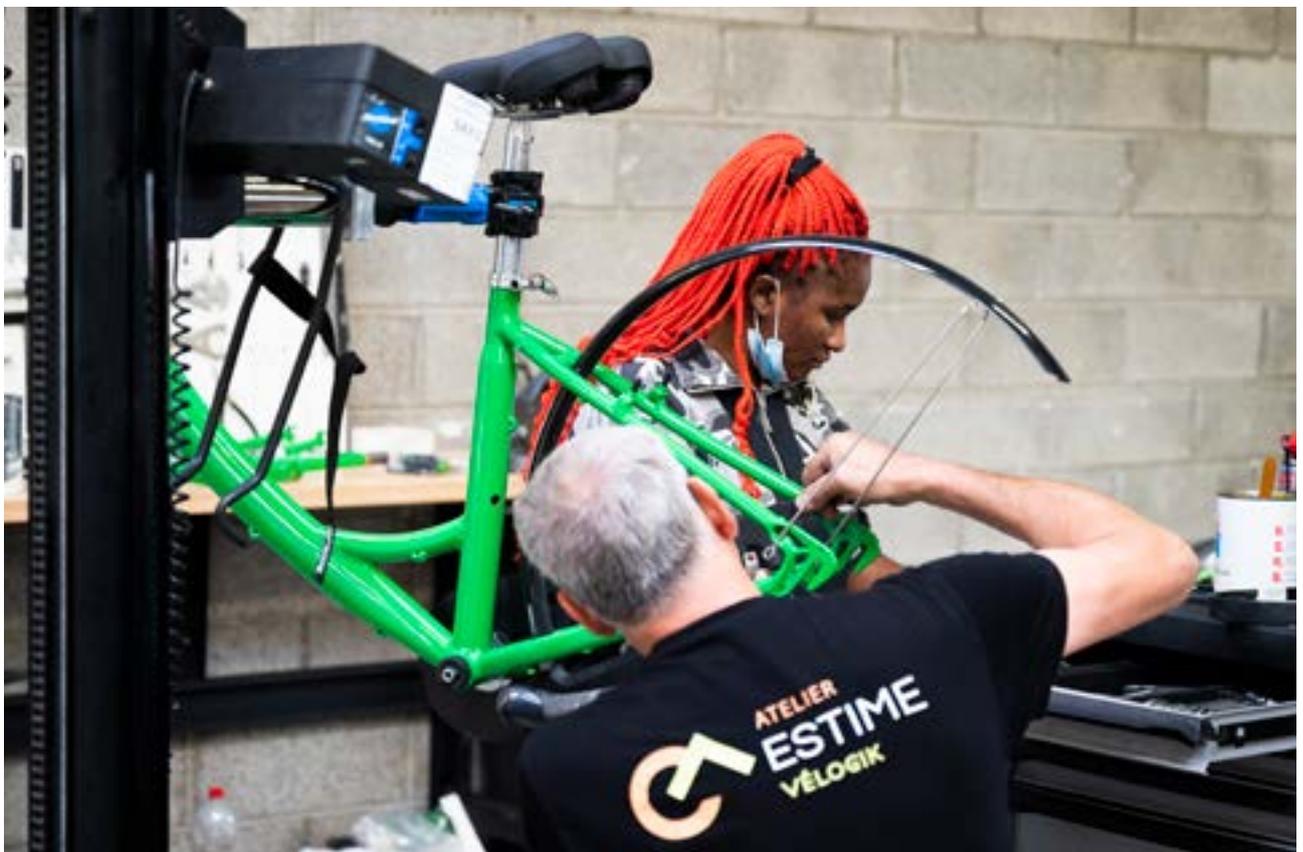
Quant au reconditionnement des vélos, il a été confié à plusieurs structures d'insertion par l'emploi opérant sur le territoire dont le groupe **Estime** qui, avec Vélogik, ont ouvert en janvier 2021 un Atelier Chantier d'Insertion en vue de préqualifier des personnes éloignées de l'emploi à la maintenance vélo, avant de les orienter vers des parcours intégrant formation et recrutement sur les métiers de mécanicien et mécanicienne cycle.

Chacun des deux acteurs apporte ses compétences à la structure co-portée :

**Vélogik**, son expertise technique des métiers de la maintenance vélo et ses solutions en matière de formation et d'outils digitaux dédiés aux métiers du cycle.

**Estime**, son savoir-faire en matière d'insertion : accompagnement social, évaluations, adaptation du support au public, préparation à la sortie.

Ce partenariat montre toute l'imbrication des mondes de l'inclusion et du secteur traditionnel. Cette imbrication des acteurs du territoire de la Métropole met en avant la volonté de faire de l'inclusion un sujet central de toute activité économique.





**ACI Unis Bike** : Unis Bike est un chantier d'insertion Villeurbannais de récupération de vélos hors d'usage, réparation et vente. L'association est intégrée dans

le Groupement d'Economie Solidaire Unis Vers l'Emploi.

L'atelier vélo Unis Bike a ouvert ses portes à Villeurbanne le 7 janvier 2020, dans un espace de 300 m<sup>2</sup> comprenant des espaces de réparation, un espace de vente, des espaces de stockage. Unis Bike salarie 8 personnes en insertion.

### **ACI atelier Vélo Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA)**

Le FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI (FNDSA) s'adresse au travers de ses activités d'accueil, d'hébergement et d'insertion socioprofessionnelle, à des personnes en situation de grande précarité sur la Métropole de Lyon. L'organisation s'est structurée en deux Pôles opérationnels :

**Le Pôle Accueil et Hébergement**, qui dispose à ce jour de 1 500 places d'hébergement dans ses différentes structures

**Le Pôle Insertion Professionnelle**, qui regroupe différents dispositifs et mobilise plus de 160 salariés (dont 135 en insertion). Ce Pôle gère notamment un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) proposant un accompagnement dans et vers l'emploi.

L'association a ouvert en mars 2016 un atelier vélo dédié à la remise en état de cycles. Sous la responsabilité de 2 encadrants techniques, **cet atelier accueille 12 personnes en contrat AAVA (Atelier d'adaptation à la vie active) et 4 personnes en insertion**. L'atelier vélo a connu un fort développement au cours de ces dernières années et vient de s'installer dans un local rue de Gerland (Lyon 7<sup>e</sup>). Il met en œuvre au quotidien des activités de vente et de réparations auprès des particuliers.

Les autres structures partenaires :

- ACI Vélogik Inclusion Estime (VIE)
- Unis Vers l'Emploi (UVE)
- ACI Fondation AJD
- Groupe GEIM



Fondation **AJD**  
Maurice Gounon

**L'ensemble des structures travaillant sur le reconditionnement des vélos représentent le plus important consortium d'insertion sur le vélo en France. Il est financé avec le soutien de l'ADEME.**

Les prestations de reconditionnement et de maintenance seront réalisées par des **mécaniciens et mécaniciennes en cycles engagés dans un parcours d'insertion professionnelle**. Il s'agit de personnes en recherche d'emploi qui cumulent pour la plupart un manque d'expérience professionnelle à une série de difficultés liées à leurs situations personnelles (logement, santé, maîtrise de la langue, dette...).

Toutes les personnes travaillant au reconditionnement des vélos seront accompagnées dans leurs démarches et leur projet professionnel par des conseillers en insertion afin qu'ils et elles trouvent un emploi durable à l'issue de leur parcours.

Au-delà de ces personnes en insertion, le service « freevélo'v » permettra de créer **7 postes** pour la gestion commerciale et opérationnelle du service (mécaniciens cycle, manager de service, magasinier, chargé d'accueil et de communication).

Pour les postes de techniciens et d'opérateurs cycle, ce sont **10 à 15 postes** qui seront proposés à des personnes éloignées de l'emploi.

Ce nouveau service permet de faire vivre l'ensemble des acteurs de l'insertion du territoire et de créer une dynamique positive sur les mobilités. Ces personnes en insertion pourront trouver un emploi rapidement dans ce secteur en plein développement.

Cette dynamique s'insère dans les politiques de retour à l'emploi porté par la Métropole.

Les bénéficiaires des 10 000 vélos sont les jeunes en parcours d'insertion notamment au RSJ (aujourd'hui 500 jeunes ont bénéficié du dispositif) et les jeunes étudiants boursiers.

**En termes de soutien à la jeunesse,** à l'image du RSJ les modalités pratiques du service, sont souples pour s'adapter à chaque situation des contrats de 3, 6, 9 ou 12 mois qui pourront s'interrompre puis reprendre jusqu'à une durée totale de location de 24 mois. Les contrats de courte durée permettront notamment à des jeunes en stage dans une entreprise de pouvoir bénéficier de cette offre.

## Fabien Bagnon

vice-président délégué à la voirie  
et aux mobilités actives

*« Le service “freevélo’v” est une juste illustration de notre ambition pour les mobilités sur notre territoire. Il permettra à des milliers de jeunes gens de se déplacer gratuitement pour aller à l’Université ou au travail et va offrir à plusieurs dizaines de personnes éloignées de l’emploi de trouver une formation, un travail et retrouver la dignité dont elles sont privées depuis trop longtemps, faute d’avoir pu trouver un travail. “freevélo’v”, c’est aussi la démonstration, par l’exemple, que l’économie circulaire fonctionne, qu’elle s’inscrit dans une démarche de responsabilité au moment où les experts du GIEC nous alertent sur les conséquences irréversibles du changement climatique si nous continuons d’exploiter sans vergogne les ressources de la planète. »*

Pour compléter le dispositif, un service de ramassage de vélos d’occasion nécessitant des réparations, chez les particuliers qui ne n’en servent plus, sera mis en œuvre dès 2022 pour venir renforcer la flotte de vélos reconditionnés à destination des jeunes étudiants ou jeunes en situation d’insertion sociale et professionnelle.





**CONTACT PRESSE**

**Métropole de Lyon**

**Régis Guillet**

[rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

**GRANDLYON**  
la métropole